



2019

CCTP

PERREAL Extérieur
Dalle pour stockage O^2/NO^2



Stephane VERK

09/04/2019

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la réalisation d'une dalle béton, avec clôture » au Centre Hospitalier de BEZIERS sur le site de PEREAL « pour le stockage de fluide médicaux ».

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité.

LOT	DESIGNATION
LOT 1	GROS OEUVRE
LOT 2	ELECTRICITE
LOT 3	CLOTURE

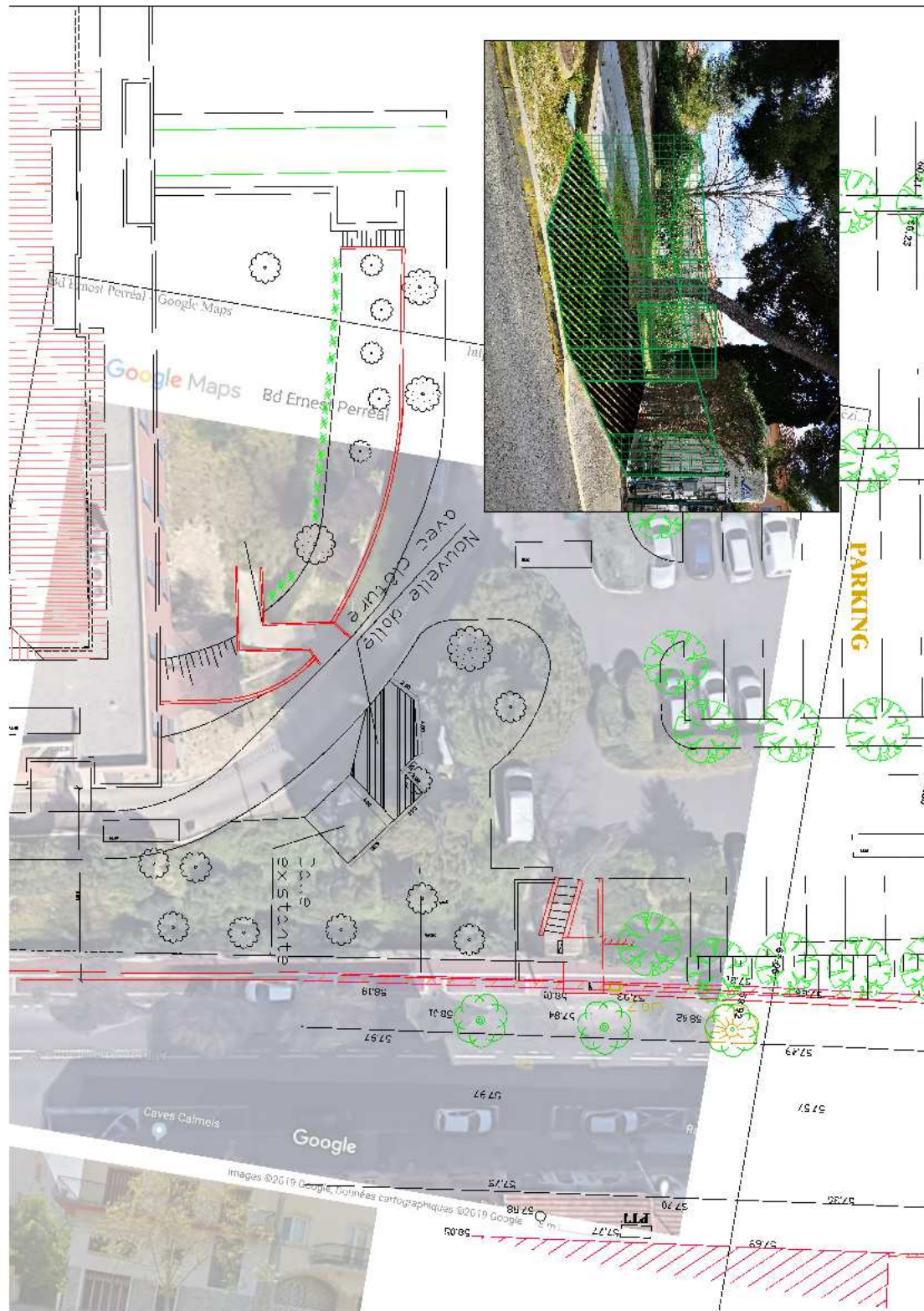
II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

➔ ETAT DES LIEUX

La zone des travaux « dalle F.M. » se situe à l'extérieur des bâtiments en exploitation actuellement du bâtiment.

Zone de chantier au niveau des espaces verts contre la zone de stockage actuel.

➔ **PLAN DE SITUATION :**



→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ Obligations de l'entrepreneur :

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc.... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d’Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L’eau EU / EV
- ✓ L’électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + fiches techniques par local + plans D.S.T (en DWG sur demande).

→ **DATE DES TRAVAUX :**

Du 23 avril 2019 au 03 mai 2019

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

STEPHANE VERK

☎ 04 67 35 70 14

stephane.verk@ch-beziers.fr

ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :

Je soussigné,, représentant la Sté,
atteste m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux
afin de répondre à la consultation concernant **les travaux pour la réalisation d'une aire de
stockage de fluide médicaux**, afin de répondre à l'appel
public à la concurrence.

Signature du Soumissionnaire
Béziers

Fait à Béziers, le
Signature du Centre Hospitalier de

Stéphane VERK
Chargé d'affaire

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE (sans objet pour les travaux à l'extérieur)

- Sécurité Incendie :

- ✓ **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

Gros Œuvre / Démolition

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ Toute mesure devra être prise par les entreprises pour la clôture du chantier.
- ✓ En procédant à leur étude de prix, les Entrepreneurs devront vérifier que les prescriptions du présent descriptif afin de contrôler si aucune erreur, omission ou manque de concordance entre les divers documents n'est pas de nature à compromettre la bonne exécution de leurs propres ouvrages, ou sont susceptibles d'entraîner des plus-values sur leurs travaux.
- ✓ Le CCTP fait une description des prestations à fournir, mais une insuffisance d'indication ne saurait justifier que les entreprises exécutent de manière incomplète leurs travaux.
- ✓ Les quantités indiquées dans le présent CCTP ne sont qu'indicatives et doivent être vérifiées et justifiées par l'entreprise lors de l'élaboration de l'offre de prix. Toutes les modifications doivent être signalées sur le devis.
- ✓ L'offre de l'entrepreneur est contractuellement réputée tenir compte de toutes les conditions particulières quelles qu'elles soient, qui pourront être rencontrées lors de l'exécution des travaux de la présente opération. Elle tiendra compte, en particulier, que le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour l'ensemble des travaux à réaliser.
- ✓ L'entreprise doit évacuer ses déchets et gravois selon une charte de chantier vert visant à garantir le tri et la valorisation des déchets de chantier.
Deux axes sont développés par cette charte de chantier vert:
 - la collecte sélective
 - le maintien d'un chantier propre
- ✓ Le stockage des déchets sur le chantier ne pourra pas dépasser une semaine, il est impératif que les délais d'enlèvement soient respectés et un contrôle lors des réunions de chantier hebdomadaire sera fait.
- ✓ L'entreprise devra assurer la planification des travaux et assurer la protection jusqu'à séchage.
- ✓ la sécurité du chantier sera assurée par la signalisation et la protection de celui-ci, selon la réglementation en vigueur.
- ✓ La signalisation sera adaptée afin d'assurer la sécurité des ouvriers, ainsi que des usagers. Elle devra suivre l'évolution des risques et de l'avancement des travaux.
- ✓ L'entrepreneur est tenu de se conformer à toutes dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs du chantier. Il est responsable des accidents qui peuvent survenir à ses ouvriers, et aux tiers.
- ✓ L'entrepreneur procédera en premier lieu et avant tout début d'exécution des travaux au balisage de la zone de travaux.

- ✓ Les plans servant de base à la réalisation du chantier sont fournis en annexe du présent dossier.

⇒ **DEGRADATIONS DOUVRAGES EXISTANTS.**

- ↯ L'entrepreneur respectera l'état de la voirie, des trottoirs et tout autre aménagement urbain ou paysagé situé à proximité de l'opération, il devra prendre toutes dispositions de précautions dues aux passages des engins nécessaires au chantier (camions de livraisons, mini pelle, ...) afin de protéger les espaces voisins. Toute reprise de voirie et trottoirs après dégradations causées par ses engins, sera à la charge de l'entrepreneur. Il devra également assurer le nettoyage hebdomadaire durant son intervention et éventuellement le dégagement de la voirie.
- ↯ Si l'entreprise fautive refuse le règlement de la réparation, une retenue exceptionnelle pourra être faite sur la situation de paiement du mois.
- ↯ Toutes précautions seront prises par l'entrepreneur pour protéger des réseaux existants (eau « arrosage », électricité. Etc...), lors de ses travaux.
- ↯ Toutes dégradations éventuelles causées à ces réseaux par l'entrepreneur seront réparées à ses frais en collaboration avec les Services techniques du C.H.Béziers.

⇒ **TRAVAUX A REALISER :**

Rappel :

les quantités données au présent CCTP le sont à titre indicatif, l'Entreprise engageant, à travers son offre de prix, de réaliser les travaux correspondant au projet final défini par les documents d'exécution des ouvrages.

- ↯ L'exécution des travaux devra être planifiée de manière à perturber au minimum le fonctionnement du centre hospitalier.
- ↯ L'Entrepreneur devra les travaux nécessaires au passage de tous les réseaux d'arrosage et électrique.
- ↯ Mise en place de clôture de chantier avec fermeture par cadenas.
- ↯ Décaissement de l'aire de stockage et évacuation, les bordures sont conservées pour délimiter la périphérie de la dalle. Décaissement sur 35 cm.
- ↯ Mise en œuvre du fond de forme par apport de tout venant et compactage. (20 cm)
- ↯ Réalisation d'une dalle B.A. :
 - Le fond de fouille recevra un lit en gravillons concassé fin.
 - Dallage de type piéton en béton armé (épaisseur min 15cm) pour espace public extérieur.

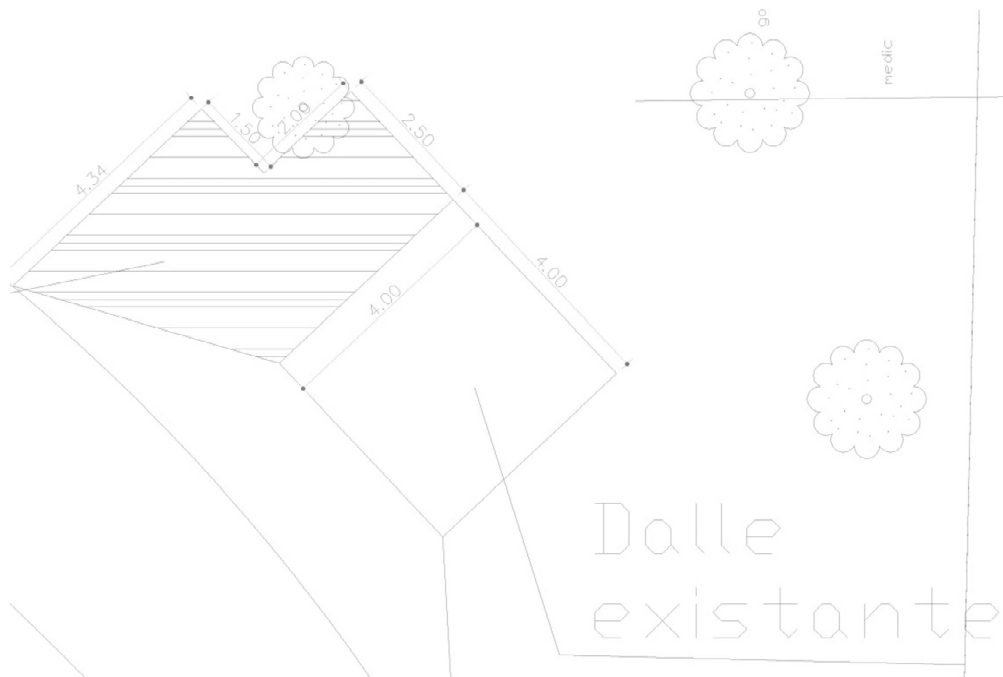
- Charge d'exploitation conforme aux indications de la norme NF EN 1991-1-1, utilisation stockage produits fluides médicaux (Evaporateur : 2.7 Tonnes).
- La surface du dallage sera finition balayée
- Épaisseurs et toutes sujétions de mise en œuvre selon étude de l'entreprise.
- compris géotextile, couche de glissement (lit de sable), film anti-capillaire permettant de maîtriser la siccité du béton, kran anti-pollution sous dallage et toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux règles de Part. Exécution conforme à la forme NF P 18-201 (DTU 21)
- L'ouvrage devra présenter un profil incliné (<1 %) pour évacuation des EP vers les l'espace vert et respecteront les prescriptions concernant les personnes à mobilité réduite.
- Sera chiffré l'abatage, dessouchages et évacuation des 6 arbres, y compris apport de terre végétale et compactage pour combler les trous avant coulage de la dalle.
- Réserve pour scellement poteaux clôture.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de l'entreprise.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

PROJET



ELECTRICITE

OBSERVATIONS GENERALES

L'ensemble des études, fournitures et travaux, sera exécuté conformément aux décrets, règlements, normes, DTU, en vigueur

✓ **COUPURE ELECTRIQUE**

En accord avec le Maître d'Ouvrage et la maîtrise d'œuvre, un planning des coupures de courant devra être proposé en début de chantier, avec temps prévisionnel de coupure.

Ce planning sera réajusté en fonction de l'avancement du chantier.

Toutes coupures devront être définitivement programmées au moins 8 jours à l'avance avec accord écrit du chef d'établissement.

✓ **PLANS ET DOCUMENTS D'ETUDES**

L'entrepreneur doit pour l'ensemble du projet:

- les schémas des armoires et tableaux électriques avec mentionné les calibres de chaque appareil, les pouvoirs de coupures, les sections des câbles ainsi que leurs longueurs, les repères de chaque départ, etc..

Cette liste n'est pas limitative, l'entrepreneur devra fournir tous les documents à la demande de la Maîtrise d'œuvre (plan de détail, plan de façonnage, plan d'atelier détails de chantier, etc.) si celle-ci le juge utile.

Avant toutes exécutions ces documents devront être impérativement soumis à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre et du Bureau de Contrôle.

L'entrepreneur fera son affaire de toutes modifications ou adjonctions à y apporter, que lui prescrirait la Maîtrise d'œuvre et le dit Bureau de Contrôle tant sur les plans que pendant la réalisation des travaux.

Seul l'entrepreneur sera tenu responsable de tous préjudices au Maître d'Ouvrage, pour ne pas avoir effectué au moment opportun les démarches nécessaires.

⇒ **TRAVAUX :**

Mise en place d'une Alim 230v, Ph+N+T de 6 A protégée par différentiel 30 mA, et repérée "Cellule de Niveau RV BP O2".

Cette ALIM pourra être placée sur la dalle LOX SEF1 existante et dans le même coffret électrique que les autres Alims.

Mise à jour schéma armoire électrique

Fiche type
Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 07/11/2014

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- **Il sera effectué une réception des travaux**
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

Pose de prises de courant 2P+T :

Boîte et support: Legrand Mosaïc

Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:

-Coté utilisation 45x45 catégories 6 de type Pouyet-3M câblées en B.

-Coté Hub, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.

Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant.

Tirage de lignes courant faible :

-Câble réseau :

- câble réseau catégorie 6

-Câble téléphone :

- câble réseau catégorie 6

- Câble Détection Incendie :

- rouge 9/10^{ème} ou CR1 selon la réglementation.
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.
- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne - Points
-

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (N°Local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position) et coté HUB (N° du local utilisateur) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.
- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
 - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**
- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feu. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)
- **Appels Infirmières :**
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès est fournie sur rendez-vous auprès de Monsieur Nègre joignable au 04 67 35 70 35 bip 043. (Il sera demandé à ce moment-là le N° portable de l'intervenant et la plage horaire sur laquelle il interviendra : fiche de consignation à renseigner)

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2014 11)

CLÔTURE

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser consisteront en:

- Fourniture et la pose de la clôture en panneaux grillagés à mailles rigides
- Fourniture et la pose d'un portail largeur idem existant adapté à la clôture en panneaux grillagés à mailles rigides

DESCRIPTION DES TRAVAUX

La clôture devra être réalisée en panneaux de treillis soudé indéformables et indémaillables, renforcés par des nervures horizontales avec plis renforcés

Hauteur de la Clôture : 1.93m.

Maille du treillis : 200x50

Diamètre des fils : 5mm

Longueur : 15m compris portail

Normes produit :

Panneau soudé selon norme EN 10223-7

Poteau profilé selon norme EN 10162

Normes Finitions

a) panneaux

Fil d'acier galvanisé selon norme NF EN 10244-2

Panneau plastifié Haute adhérence polyester selon norme EN 13438

b) poteaux

Feuillard galvanisé selon norme EN 10223-7

Poteau plastifié haute adhérence polyester selon norme EN 13438

Coloris Vert RAL 2005

Espacement des poteaux : 2.53m.

Enfoncement en sol : 0.50m. Bétonnés

Remarques :

- Les panneaux de treillis soudés devront être posés avec les picots orientés vers le bas
- Les fiches certifiant le respect des normes demandées devront être jointes à l'offre

PHOTO DU SITE :

